



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.139

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

N'a pas pris part au vote et quitté l'assemblée : Loïg CHESNAIS-GIRARD

7 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

6 pouvoirs : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

**FACTURATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU LYCÉE SIMONE VEIL
DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2023**

VU la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune ;

VU l'avis de la Commission « Sports et vie associative, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal » réunie le 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT la convention d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, signée par le Conseil Régional, la commune et le lycée Simone Veil le 3 février 2021 ;

CONSIDERANT le courrier du Conseil Régional en date du 6 mars 2023 relatif à la dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs pour l'année 2023, utilisés par le lycée Simone Veil, et arrêtée par la commission permanente lors de la session du 27 février 2023 ;

Les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Régional pour 2023 sont les suivants :

- 14,83 € l'heure de salles couvertes
- 11,02 € l'heure des installations de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour le lycée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 a été réalisé et transmis à l'établissement scolaire pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Lycée Simone Veil	
Heures de salles couvertes	1 500 h 00 min
Heures d'installations de plein air	634 h 00 min
TOTAL	2 134 h 00 min

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, la somme à réclamer s'élève donc pour l'année 2023 à :

- **29 231,68 €** pour le lycée Simone Veil

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les sommes demandées au lycée ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

